

Daillens, le 30 janvier 2023

EXTRAIT #1

Procès-verbal du Conseil communal de Daillens Séance du 30 janvier 2023 Vice-présidente : Caroline Villard Le Bocey

LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

- Vu le préavis municipal n°2023.01 CC
- Entendu les rapports des Commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du bâtiment de l'ancienne laiterie du village, pour la création de quatre appartements, de locaux pour l'Ecole de Musique ainsi que pour la FVJC.
- 2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 3'065'000.00 pour réaliser la démarche ;
- 3. D'admettre que cette dépense soit financée par la trésorerie courante de la bourse ou par l'emprunt ;
- 4. D'admettre que le coût de ces transformations soit transféré à la fin des travaux sur le nouveau compte au bilan « 1230.30 bâtiment ancienne laiterie ».
- 5. D'admettre que le résultat annuel du bâtiment soit comptabilisé sous la forme de comptes affectés, c'est-à-dire que les charges devront être financées exclusivement par les recettes y relatives.

Ainsi délibéré en séance du 30 janvier 2023.

La vice-présidente :

D'llas Boce

La secrétaire :